



A nous transmettre au bureau ou par mail
impérativement avant le 27 juin 2026

Fiche de Renseignements

2026-2027

Cavalier

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Numéro de portable :

Adresse mail :

Si le cavalier est mineur, veuillez renseigner les coordonnées du responsable légal :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Numéro de portable x2 :

Adresse mail :

Droit à l'image :

J'autorise les Ecuries du Clos à utiliser l'image de mon enfant pour des fins promotionnelles sur tout support papier ou virtuel ainsi que les réseaux sociaux.

Oui

Non

Je soussigné(e), représentant légal de déclare avoir reçu et accepté le règlement intérieur de l'établissement.

Modalité de règlement

Licence Fédérale :

Licence -18 ans 29€

Licence +18 ans 40€

Choix du Forfait

Forfait Shetland

Forfait Poney

Forfait Cheval

Horaire de cours validé :

Mode de règlement :

Prélèvement* fois

Chèque en fois

Carte bancaire

Paiement web en 4 fois

Chèques Vacances

Coupon Sport

Pass Sport

Virement automatique*

*Acompte de 150€

Mode de règlement par prélèvement :

Document à fournir : RIB

Il vous sera demandé de nous retourner signer le mandat de prélèvement



Règlement Intérieur

Les champs de Bougon 44340 Bouguenais
Tel : 02.40.32.09.27 mail : accueil@ecuriesduclos.com

Organisation :

Toutes les activités du centre équestre ainsi que les installations sportives sont placées sous l'autorité de la gérante Marine Vincendeau. L'enseignant est décideur quant à l'attribution des montures et à l'organisation du niveau des cavaliers.

Stationnement parking :

A l'arrivée aux écuries, il est impératif de rouler au pas et veiller à se garer de manière à ne pas occasionner de gêne quant au stationnement des véhicules. Et de veiller à ne pas bloquer l'accès au centre équestre. L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dégradations des véhicules.

Sécurité et discipline :

Les chiens doivent être tenus en laisse sur le site et sont strictement interdits à l'intérieur des locaux.

Le cavalier est tenu d'arriver en cours en tenue adaptée : pantalon, bottes ou boots d'équitation. Le port de la bombe est obligatoire.

Aucun jeu de ballon, vélo, trottinette, ni comportement risquant d'effrayer les chevaux/poneys n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité de l'établissement équestre durant l'heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une demi-heure avant la reprise et un quart d'heure après la reprise. En dehors des heures de reprises, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

Les accompagnateurs doivent veiller à ne pas troubler le travail des cavaliers ainsi que la tranquillité des chevaux/poneys.

L'accès au lieu de stockage : fumière, paille, granulés et foin est interdit.

Il est interdit de donner à manger aux équidés.

Le passage des équidés s'effectue dans le boxe ou à l'attache. Il est demandé à chacun de ranger le matériel : selles, filets, brosses... et de laisser propre les installations et les équipements mis à disposition après utilisation.

Forfait annuel :

Licence Fédérale : L'achat d'un forfait annuel engendre la prise d'une licence fédérale.

Inscription : Le forfait annuel comprend 34 reprises hors vacances scolaires de septembre à juin.

Tout forfait est dû, même s'il n'est pas utilisé dans son intégralité, quel qu'en soit le motif.

Seul un certificat médical attestant de l'incapacité pour le cavalier de monter à cheval 3 mois consécutifs pourra faire l'objet d'une rupture du contrat et engendrer un remboursement de 50% de la période non effectuée (les récupérations non effectuées ne sont en aucun cas remboursables).

Récupérations : Les reprises non décommandées au minimum 10h à l'avance par mail ou via l'espace personnel du cavalier ne sont pas rattrapables. Le cavalier a la possibilité de récupérer 4 absences justifiées ou non. Le bon de récupération est valable deux mois à partir de la date du cours annulé. Ces récupérations se font uniquement sur le planning de cours de l'année et en fonction des places disponibles.

Modalité de paiement :

Le forfait doit être réglé dès l'inscription :

- Via votre espace personnel en 4 fois sans frais ou en totalité par carte bancaire
- Par prélèvement : RIB à fournir et signature du mandat de prélèvement
- Par chèque jusqu'en 10 fois en versant l'intégralité des chèques encaissables en différé
- Par virement automatique en 10 mensualités (chèque d'acompte de 150€ à l'inscription, justificatif de mise en place du virement)
- Au comptant (CB, Espèce, Chèques Vacances ou Coupon Sport).

Les stages :

Les stages doivent être réglés d'avance (à l'inscription).

Autres prestations :

Les cours particuliers, cours à la carte ou à l'unité doivent être réglés avant d'être effectués.

Compétitions officielles :

Tout cavalier qui s'est inscrit sur une compétition mais qui ne peut pas être présent se verra facturer l'intégralité du concours.

Planning reprise :

Les reprises qui comptent moins de 3 cavaliers pourront être annulées. L'annulation d'une reprise ne donne pas lieu à un remboursement mais les cavaliers se verront proposer un autre créneau horaire.

Cas de force majeure :

En cas de fermeture exceptionnelle, indépendant de la volonté de l'établissement des solutions de remplacement ou de rattrapage seront proposées aux cavaliers.

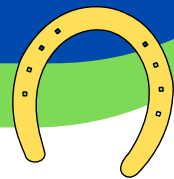
En signant leur adhésion au centre équestre, les parents et/ou cavaliers reconnaissent formellement avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en acceptent sans réserve toutes les dispositions.

Date et signature :
précédée de la mention "lu et approuvé"



Infos - Inscription

2026 / 2027



Nos dates à retenir

Réinscription Cavaliers adhérents:

Shetland : à partir du mercredi 27 mai 2026 - 9h30

Poney : à partir du vendredi 29 mai 2026 - 9h30

Cheval : à partir du mercredi 3 juin 2026 - 9h30

Inscription Cavaliers non adhérents :

Shetland : à partir du samedi 6 juin 2026 - 9h30

Poney : à partir du samedi 6 juin 2026 - 9h30

Cheval : à partir du mercredi 10 juin 2026 - 9h30

Forfait à l'année :

Le forfait annuel comprend 1 séance d'équitation encadrée par semaine à jour et heure fixe de septembre à juin hors vacances scolaires.

Récupération : Il est possible de récupérer 4 absences justifiées ou non par forfait. La récupération est valide 2 mois à partir de la date du cours annulé.

Les reprises doivent être décommandées au maximum 10h à l'avance par mail ou via votre espace personnel pour être récupérables.

Ces récupérations se font uniquement sur le planning de cours de l'année et en fonction des places disponibles.

Remise famille de 5% à partir du 3ème enfant sur le plus petit forfait.

Le forfait est un engagement. Tout forfait est dû en son intégralité, quel qu'en soit le motif, **il n'est pas remboursable.**

Lors de l'inscription :

- **Réserver votre forfait en ligne** à l'ouverture des inscriptions. Il restera réservé dans votre panier pendant 72 heures. Cliquer sur l'onglet Forfait => Acheter un Forfait => Choisir l'horaire de cours souhaité :
- La fiche de renseignement et le règlement intérieur seront à nous transmettre avant le samedi 27 juin pour finaliser l'inscription.
- **Choisissez votre mode de règlement :**
 - **Règlement via votre espace :**
 - Par carte bancaire en 4 fois sans frais ou en totalité
 - Par prélèvement
 - **Règlement au bureau :** dans les 72 heures
 - Par chèque : Nous transmettre les chèques avec noter au dos le nom et prénom du cavalier et les dates auxquelles vous souhaitez que les chèques soient encaissés : encaissement au 5 ou au 15 du mois.
 - Par chèques vacances, chèques Vacances Connect, carte bancaire, espèce, Coupon Sport et Pass Sport
 - Par virement automatique avec acompte de 150€ à l'inscription (soumis à autorisation)

*** Mise en place des prélèvements :**

Il est possible de valider une inscription par prélèvement via votre espace personnel.

Votre RIB sera à compléter directement sur votre espace. Il vous sera demandé de signer le mandat de prélèvement et nous le retourner par mail si vous choisissez ce mode règlement.

Vous pouvez aussi réserver votre forfait en ligne et passer au bureau dans les 72 heures pour mettre en place les prélèvements.

